

En effectuant la location les utilisateurs de la salle s'engagent à se conformer et faire respecter les prescriptions suivantes :

Grille d'utilisation et horaire

- Tous les utilisateurs des locaux doivent suivre strictement les conditions de location.
- Tous les locaux doivent être libérés et fermés après nettoyage au plus tard à **22h00 le jour de la reddition**

Parking et extérieur du bâtiment

- Ne pas endommager le terrain naturel aux abords de la cabane

Interdiction de fumer

- Il est interdit de fumer dans l'ensemble du bâtiment.

Matériel à disposition

- Tables et chaises
- Balais
- Chiffons à la cuisinette

Reddition des locaux

- Balayer et récurer la cabane et les toilettes
- Enlever les décorations ainsi que le scotch
- Nettoyer et ranger la table et les chaises comme à l'origine
- Vider toutes les poubelles
- Fermer les fenêtres
- Eteindre les lumières
- Rendre les clés au bureau communal

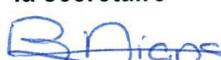
Remarques

- Surveillance dans tout le bâtiment pour le respect des lieux et de la sécurité
- Dans le but de respecter la faune, les nuisances sonores sont à éviter

Riaz, le 1^{er} mars 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

la secrétaire


Diana Santos



la syndique


Catherine Beaud